



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 JUIN 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 63

Votants : 72 (dont 9 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 20

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (jusqu'à la délibération n°37) – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la délibération n°37 et à partir de la délibération n°39) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL (à partir de la délibération n°3) – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

OBJET :

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY (à partir de la délibération n°4 B/) – J. ROIG – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN (jusqu'à la délibération n°40) – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°23 B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (à partir de la délibération n°4 B/) – M. MONTIBERT (à partir de la délibération n°9 A/) – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la délibération n°33 C/ et à partir de la délibération n°35) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – G. MAQUIN – C. GRELET (à partir de la délibération n°12) – C. MALHURET – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN (de la délibération n°1 à la délibération n°38 et à partir de la délibération n°40) - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI (à partir de la délibération n°8) - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE (de la délibération n°1 à la délibération n°30 et à partir de la délibération n°32) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

**AVENANT N°1 AU
CONTRAT
D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE AVEC
LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'ALLIER**

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 26 JUIN 2018

Publiée ou notifiée

le : 26 JUIN 2018

Absents ayant donné procuration : Mme C. BENOIT à G. MAQUIN, Vice-Présidente.

Mmes et MM. YJ. BIGNON à JL. GUITARD – C. SEGUIN à J. KUCHNA (à partir de la délibération n°41) – C. GRELET à JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°11) – C. LEPRAT à M. JIMENEZ – H. DUBOSCQ à JS. LALOY – P. SEMET à F. SKVOR – J. COGNET à MC. VALLAT – JM. GUERRE à B. AGUIAR – F. DUBESSAY à J. ROIG – P. BONNET à M. GUYOT, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

Mmes et MM. J. BLETTERY à D. DEMANUELE – C. FAYOLLE à JG. GENESTE, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

M. R. MAZAL, Vice-Président.

Mmes et MM. J. JOANNET – F. HUGUET - A. GIRAUD – F. BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération n°4 du 29 juin 2017 du bureau communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifié en diversification des stations de montagne Auvergne - Rhône Alpes,

Vu la délibération n°6 du 16 novembre 2017 de Vichy Communauté approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier,

Considérant les résultats des appels d'offres qui conduisent à une évolution des montants prévisionnels de dépenses,

Considérant les évolutions des modalités de financements de certaines actions par le Conseil Départemental de l'Allier,

Considérant la nécessité de modifier par conséquent le plan de financement de la tranche 1 du contrat d'aménagement touristique, tout en respectant le cadre budgétaire global défini par le conseil Départemental de l'Allier et validé par le conseil communautaire,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant suivant :

DEPENSES ESTIMATIVES HT				RECETTES			
AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	COUT 2018 initial	2018 après avenant	DEPARTEMENT CAT après avenant	DEPARTEMENT autre après avenant	REGION AMI après avenant	AGGLO après avenant
accroître l'attractivité de la loge des gardes	étude de réaménagement des espaces publics pour les rendre plus propices à la pratique des APN	50 000 €	50 000 €	25 000 €		15 000 €	10 000 €
	aménagement d'un parcours permanent de VVT orientation et cartographie	50 000 €	30 000 €		15 000 €	9 000 €	6 000 €
	développement du site de voi libre	15 000 €	10 000 €	5 000 €			5 000 €
développer la fréquentation du plan d'eau de St Clément	aménagement un cheminement tout autour du plan d'eau	70 000 €					
	étude et agrandissement du parking avec zone camping car	10 000 €					
	étude de faisabilité et implantation d'une tyrolienne géante	25 000 €					
	développement du site d'accrobranche	50 000 €	195 000 €	97 500 €		58 500 €	39 000 €
	développement des aménagements facilitant les activités pêche et nautisme	50 000 €	80 000 €	40 000 €		24 000 €	16 000 €
	Bloc d'escalade modulaire pratique autonome	25 000 €					
	Empoisonnement	10 000 €	10 000 €	5 000 €			5 000 €
positionner le site de Montoncel comme lieu majeur de pratiques sportives en Montagne Bourbonnaise	étude et rénovation du foyer de Montoncel, incluant des espaces fitness et récupération	30 000 €	30 000 €	12 000 €		12 000 €	6 000 €
	aménagement d'un parcours permanent de course d'orientation	30 000 €	10 000 €		5 000 €	3 000 €	2 000 €
favoriser la pratique des différentes formes de randonnées	implanter des bases trail sur les principaux sites de départ	72 000 €	72 000 €	36 000 €		21 600 €	14 400 €
	développer les possibilités d'accueil de randonneurs équestres	6 000 €	6 000 €		3 600 €		2 400 €
	harmonisation du balisage (dont trail)	25 000 €	25 000 €		15 000 €		10 000 €
développer l'offre de sites d'escalade	site de Saint Vincent						
	site de la Salette	10 000 €	10 000 €		5 000 €	3 000 €	2 000 €
	site de Pierre Chatel		40 000 €		20 000 €		20 000 €
	site de Chatel Montagne	58 000 €	10 000 €		5 000 €		5 000 €
mettre en œuvre un plan de promotion et de commercialisation des dites	signalétique interne aux sites	20 000 €	10 000 €	5 000 €			5 000 €
	aménagement de bureaux d'information touristique						
encourager l'amélioration de l'offre d'hébergement sur le plan qualitatif et quantitatif	étude et modernisation d'ensemble du camping du Mayet de Montagne	30 000 €	30 000 €	12 000 €		12 000 €	6 000 €
TOTAL		636 000 €	30 000 €	237 500 €	68 600 €	158 100 €	153 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ce projet d'avenant et sollicite sa prise en compte par le Conseil Départemental de l'Allier,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 14 juin 2018.

Les Conseillers Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2018

Objet de l'acte : AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 14/06/2018

Date de réception de l'accusé 26/06/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 14JUI2018_20

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180614-14JUI2018_20-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 20.pdf (99_DE-003-200071363-20180614-14JUI2018_20-DE-
1-1_1.pdf)